



### ZOOM SUR GASTON SCHWEITZER

C'est au début de la guerre 1914/1918 que ce sculpteur parisien, d'origine alsacienne...

*Suite en page 5*



### NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Depuis la rentrée scolaire, tous les enfants scolarisés dans les deux écoles (publique et privée) ...

*Suite en page 6*



### ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 15 septembre 2014 une nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères...

*Suite en page 11*

Bulletin d'informations de la commune de Cléguérec

# KLEG'INFOS

OCTOBRE 2014



**DÉFILÉ AUX LAMPIONS** : les lampions, remis au goût du jour, pour un défilé mis en musique par les « Los Trognos Coulos », vers le Stade où a été tiré le feu d'artifice.



**FÊTE DE LA MUSIQUE** : les scolaires ont pris part à la fête.



**FÊTE DE LA MUSIQUE** : Démonstration de Zumba, le public a répondu présent.



**MIL TAMM** : spectacle « 1er round », Cie Tango Sumo



### KLEG 360° :

Ce projet de visites photographiques à 360° nous fait découvrir le patrimoine de la commune d'une manière interactive grâce aux nouvelles technologies et aux appareils connectés : ordinateurs, tablettes, smartphones. Cette visite virtuelle a été réalisée par Eric Buhr : [ericbuhr@kodweb.fr](mailto:ericbuhr@kodweb.fr)

# Calendrier des Fêtes et Animations Culturelles

- 08/11 Tartiflette à emporter - Familles Rurales
- 11/11 Commémoration du 11 Novembre  
Centenaire de la guerre 1914 - 1918
- 15/11 Repas APE, école publique
- 21/11 Soirée documentaire -19h30
- 22/11 Soirée animation, école St Joseph OGEC
- 29/11 Téléthon

  
Du 19 Novembre au 9 Décembre 2014  
Exposition de Sculptures de SVALI,  
élève de ROL, en mairie, salle du conseil

organisée par la section  
«Culture et Passions» du FLC

- 02 /12 Élaboration du calendrier des Fêtes 2015 / 20h
- 05/12 Spectacle MIL TAMM : Tim Taou  
3 représentations scolaires (jeudi et vendredi, 1 représentation tout public vendredi soir)
- 06/12 St Barbe
- 07/12 Pardon Ste Anne de Boduic
- 12/12 Arbre de Noël, école publique
- 13/12 Arbre de Noël, école St Joseph
- 19/12 Spectacle-Repas MIL TAMM : « La Princesse de Clèves »
- 20/12 Spectacle de DBK
- 27/12 Fest Noz En Arwen
- 31/12 Réveillon

09 Janvier 2015 : Voeux du Maire

## État Civil

### Naissances

- 20/06 ROBINEAU Martin, Louis, Marcel, Robert,  
15, rue du Docteur Mayeux
- 02/07 JOUAN Luka, Edouard, Laurent  
4, rue du Lavoir
- 07/07 GUÉVEL JOUANNO Manon,  
2, rue des Déportés
- 21/07 JÉGOU Augustin, Kévin,  
12, rue Deur Glas
- 06/08 ROBIC Lou - Ann, Jade  
6, rue Belle Etoile
- 02/09 LE PRIGENT Soan, Nathan, Corentin  
Guernalo
- 24/09 CADIC Lola, Stéphanie  
25, rue du Breuil

### Mariages

- 21/06 RAULO Gwénaél-Rémi et ROPERT Anne-Laure
- 21/06 HAMONIC Marc et SCHIEMANN Ingrid
- 28/06 LE FUR Kevin et KERVAZO Laetitia
- 12/07 JOUANNO Glen et PÉCHARD Emilie
- 19/07 LEMAIRE Pascal et LE GUELLANFF Maryse
- 19/07 LE FORESTIER Claude  
et NGONO EFOUDOU Anne
- 26/07 GRANDIN François et LE DENMAT Anne-Hélène
- 16/08 RIZIO Eric et PÉRESSE Doris
- 16/08 JOLIBOIS Sébastien et SÉRÉ Delphine
- 16/08 TRIDANT Nicolas et VOLAN Catherine
- 16/08 AUCOUTURIER Julien et MAHÉ Soazic
- 23/08 HERCOUËT Samuel et LAPORTE Gwendoline
- 06/09 LE BELLER Maude et DUVAL Rozenn

### Parrainages Civils

- 09/08 GOASDUFF Owen
- 16/08 JOLIBOIS Lūna, Adeline, Océane, Manon
- 16/08 AUCOUTURIER Alicia, Marie, Aude
- 16/08 AUCOUTURIER Even, Michel, Roland
- 16/08 AUCOUTURIER Thuriel, Marc, Pierrick

### Décès

- 03/06 GUÉGAN Anne, Marie, Antoinette,  
(née Le Mouëllic) Rue Monseigneur Jan
- 08/06 LE FLOCH Remy, Marie,  
2bis rue Joachim Le Gal
- 19/06 JAN Henriette  
(née Jouanno), 6 rue Le Clandy
- 28/07 RIOUX Rémi, Quélénesse
- 26/07 JAN René, Rue Monseigneur Jan
- 27/07 GUÉGUIN Pierre, Louis,  
26 rue de Beauséjour
- 31/08 LE GUELLAUT Gilles  
9 rue Jean Marie Le Guellaut
- 02/09 CABEL Véronique, Marie, Félicité  
(née Canvaroué) Bonne Espérance
- 06/09 HENRIO Mathurin, Jean  
Rue Monseigneur Jan
- 09/09 LE BOUGUËNNEC Eugénie  
(née Hybois) Rue Monseigneur Jan
- 09/09 LE GRAND Ernestine, Marie, Eugénie  
(née Croizer) Rue Monseigneur Jan
- 24/09 JADÉ Marguerite, Marie, Anne  
(née Le Garrec) Rue Monseigneur Jan

# L'Édito du Maire

Chers concitoyens,

Un siècle déjà, il y a 100 ans, le tocsin résonnait dans nos campagnes, les affiches placardées sur les murs annonçaient la mobilisation générale du 2 au 18 août 1914, à la population française.

3 780 000 hommes vont attendre leur tour pour recevoir leur paquetage de soldat et aller combattre.

Le bilan de ces quatre années de guerre est celui d'un véritable traumatisme, les pertes humaines sont considérables. Neuf millions de morts et combien de soldats sont revenus du front mutilés et portant les traces physiques et psychologiques de graves blessures ?

Aucune famille de notre région n'aura été épargnée par La Grande Guerre. À Cléguérec, les 174 noms gravés sur notre monument aux morts, nous rappellent le lourd tribut payé par nos soldats, nous permettant aujourd'hui de vivre dans un monde libre.

En cette période de souvenir, notre commune a voulu s'associer à l'implication nationale pour commémorer le centenaire de la première guerre mondiale. Expositions, conférences, témoignages viendront conforter l'hommage à nos ancêtres. L'actualité mondiale nous rappelle régulièrement à notre devoir de mémoire et d'histoire.

Kengêriz ker,

Ur c'hantved zo dija e tassone ar c'hloc'h-galv ar hor maezoù ha dre skritelloù ouzh ar mangoerioù e oa bet kemennet da boblañs Frañs galvadeg an holl ag an 2 d'an 18 a viz Eost 1914.

Bout e oa bet 3 780 000 den é c'hortoz o zro evit reseviñ o fakadenn soudard ha monet da vrezeliat.

Ur gwir dismantr eo bilañs ar pevar blezad brezel-se .

Bras-meurbet e oa bet an niver a dud varv : nav milion ; ha pet a soudarded a oa daet en-dro ag an talbenn mac'hagnet, gant roudoù a wall c'houlouù en o c'horf hag en o spered ?

Ne voe arboellet familh erbet ag hor rannvro gant ar Brezel Bras. E Klegereg e tegas soñj deomp monumant ar re varv ag an truaj bras-spontus paeet gant hor soudarded.

Rak 174 den o doa kollet o buhez evit difenn hor bro hag a-drugarez dezhe e vevomp hiziv en ur bed digabestr.

Er mare kounaat-mañ he deus divizet hor c'humun endevout soñj ag ar Brezel-bed kentañ ivez, evel e Frañs a-bezh. Diskouezadegoù, prezegennoù, testonioù a greñvay an enor graet d'hor gourdadou. Doareioù ag ar bed a-vremañ a zegas soñj deomp ingal ag hon dever koun hag istoer.



Directeur de Publication : Maire de Cléguérec  
10 Place Pobéguin 56480 Cléguérec

Ouverture au public de la Mairie : Lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.  
Samedi de 09h30 à 12h00.

Ouverture au public du Centre Culturel : Médiathèque :  
mardi : 9h30 à 13h00  
et de 16h45 à 18h00  
mercredi : 09h30 à 18h00  
samedi : 09h30 à 13h00

Espace Jeux:  
mardi : 10h00 à 12h00  
mercredi : 10h00 à 12h30  
et de 14h00 à 17h00  
samedi : 10h00 à 12h30

Ouverture au public de la déchetterie  
Lundi et mercredi : 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Samedi : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

# Vie associative

## FC KLEG

Le Football Club Klegereg a gravi une marche importante en accédant au championnat de ligue, Promotion d' Honneur.

Les bons résultats de la saison dernière leur ont aussi permis d'effectuer un excellent parcours en Coupe de Bretagne, puisqu'ils étaient les derniers représentants du district du Morbihan à ce niveau de compétition.



L'école de foot, après avoir obtenu son label, n'est pas en reste. Un encadrement de qualité permet à nos jeunes pousses d'évoluer dans les meilleures conditions. Pour preuve, l'accession des U15 en D1. Elle est également partie prenante dans l'organisation du Tournoi de Guerlédan. Le FCK participe aux Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et permet ainsi au plus grand nombre de découvrir la discipline.

## KLEG VTT



Une nouvelle association a vu le jour à Cléguérec en février dernier : KLEG VTT.

L'idée est venue de trois copains qui pratiquaient le VTT le dimanche matin, et prenaient quelque fois part à des randonnées organisées dans différentes communes du secteur.

Ils sont déjà à ce jour 22 adhérents se retrouvant tous les dimanches pour des randonnées dans les sous-bois et autres chemins de la région. La mairie leur a mis à disposition un local à la maison des associations.

Le club accueille les jeunes à partir de 12 ans, que l'on soit sportif confirmé ou débutant. Heure de départ : 9 h et à 8 h 30 à la belle saison (départ du local).

Le bureau :

Président : Christophe BALCH.

Vice-président : Yoann Le HINGRAT.

Secrétaire : Frédéric VIDELO (adjoint : Bruno BLONDIAUX).

Trésorier : Sébastien CHAUX (adjoint : Bertrand GREVESE).

Contact : 02-97-51-45-40

Site web : [www.sites.google.com/site/klegvtt](http://www.sites.google.com/site/klegvtt)

## ACNER

L'Association Cléguérecoise de Nettoyage et Entretien de Rivières (ACNER) est à pied d'œuvre : les chantiers de nettoyage ont repris en septembre. Ils œuvrent pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau de la commune.

Si la préservation de l'environnement naturel vous tient à cœur et que vous avez un peu de temps libre à consacrer à l'association, n'hésitez pas à les rejoindre. Vous serez, les bienvenus. Ils se retrouvent à 8 h 30 chaque samedi matin, un casse-croûte est offert à la pause pour une fin de chantier à 12 h.

Pour des raisons d'organisation, merci de confirmer votre présence à Fabien Carré (président) au 06.66.90.60.08 qui se tient également à votre disposition pour de plus amples renseignements.



## DBK

SIGNATURE DE LA CHARTE  
« YA D'AR BREZHONEG »



Voilà déjà 5 ans, le 13 novembre 2009, que notre commune s'est engagée en signant la charte « Ya d'ar brezhoneg » (Oui au breton), rejoignant ainsi les 168 communes, les 13 communautés de communes, et les 714 structures diverses privées.

Un engagement fort afin de se réapproprier notre langue régionale maintenant reconnue comme un atout.

Pour ceux qui seraient intéressés (les grands, les petits, les parents d'élèves etc...), il est possible, tout en se faisant plaisir, d'apprendre ou de réapprendre le breton.

Pour cela l'association DBK (Danserien Bro Klegereg) propose des cours de breton à raison d'un cours d'1h30 par semaine. Ces cours sont accessibles pour tous les niveaux et ouverts à tous, de plus à petit prix : 42€ par trimestre, moyennant l'adhésion à **L'ASSOCIATION DBK**.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Alain DANO au 06 89 55 85 56

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur leur site : <http://www.danserienbroklegereg.org>

# Histoire et Patrimoine

## CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA MUNICIPALE : « HISTOIRE ET PATRIMOINE »

La municipalité propose la création d'une commission, qui sera composée d'élus et de personnes ayant envie d'apporter leur contribution pour mener différents projets, liés à l'histoire et au patrimoine de la commune de Cléguérec. Cette commission a pour but d'associer les habitants de Cléguérec à la découverte, l'élaboration et la mise en mémoire de l'histoire collective de notre commune.

La municipalité, représentée par Marc ROPERS, maire, et Christine TEFFO, adjointe, a invité toutes les personnes portant un intérêt particulier à l'histoire locale à une première réunion d'information et d'échanges début octobre. Trois groupes se sont déjà constitués autour de trois projets :

### PROJET DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914/ 1918

La commémoration du 11 novembre constituera le premier point fort de ce projet, avec l'intervention de Mr Gérard Castellani, petit-fils de Gaston Schweitzer, sculpteur du monument aux morts de Cléguérec. Didier Giraud, co-auteur de l'ouvrage « Gaston Schweitzer, sculpteur des deux rives », proposera une lecture du monument aux morts.

L' intervention de Roland BOUXEL, photographe, et historien, marquera le second temps de ce projet, un peu plus tard dans l'année. Avec Didier Giraud, il présentera un montage vidéo, des photos et des documents d'époque.

Il est prévu aussi une rencontre autour de documents, objets, photos apportés par les habitants de la commune. La préparation d'une exposition est également envisagée.

### PROJET DE SAUVEGARDE DE L' ANCIENNE FORGE, SITUÉE DANS LE BOURG

Après le travail d'inventaire de l'outillage réalisé par des bénévoles, l'idée de s'organiser en association a germé pour, dans un premier temps, nettoyer le site, rénover les outils, mettre hors d'eau l'atelier. Une réflexion est à mener également pour valoriser ces lieux.

### CRÉATION DE NOUVEAUX CIRCUITS PÉDESTRES à thème et valorisation du petit patrimoine rural (lavoirs, ponts, chemins creux, fontaines ...)

Toutes les personnes souhaitant rejoindre ces différents groupes sont les bienvenus.

S'adresser à Christine Teffo, adjointe en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine  
Tél : 02 97 38 00 15  
mail : histoirepatrimoine@cleguerec.fr



« Photo de Gérard CASTELLANI »

## #ZOOM SUR GASTON SCHWEITZER

C'est au début de la guerre 1914/1918 que ce sculpteur parisien, d'origine alsacienne, découvre la ville de PONTIVY, où il rejoignit son régiment. La région lui plut tant qu'il y installa après la guerre un second atelier et y fit de longs et multiples séjours. A sa mort en 1962, il légua à la ville de PONTIVY une partie importante de son œuvre.

Gaston SCHWEITZER participa à la vague de création qui, sur l'impulsion des commandes de monuments aux morts, a marqué la statuaire de l'après-guerre. C'est en novembre 1923 qu'est érigé le monument de CLÉGUÉREC, en présence de très nombreuses personnalités et du sculpteur Gaston SCHWEITZER.

# Les nouveaux rythmes scolaires

## À la découverte de nouvelles activités....

Depuis la rentrée scolaire, tous les enfants scolarisés dans les deux écoles (publique et privée) maternelles et primaires peuvent bénéficier d'activités périscolaires facultatives et gratuites, encadrées et animées par du personnel diplômé.

Les activités proposées aux enfants sont variées, attractives et adaptées à leur âge. Les domaines d'activités sont répartis en 5 grandes familles :

- l'apprentissage de la citoyenneté sur le monde
- la sensibilisation aux pratiques culturelles
- le développement de la pratique sportive
- le développement des arts du spectacle
- la découverte des arts plastiques et travaux manuels.

L'objectif des activités périscolaires est d'offrir aux enfants la possibilité de s'initier ou de découvrir des activités : cuisine, photo, vidéo, culture anglaise, danse moderne, yoga, percussions, magie, arts plastiques, chorale, escrime, design, culture bretonne, football, découvrir ou redécouvrir le centre culturel...

En moins de 10 minutes, les 225 enfants inscrits à ce jour aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sortent de leur classe, sont répartis par groupes et rejoignent leurs activités, les transferts étant effectués par le personnel communal.

Les plus jeunes pratiqueront les « TAP sieste », c'est-à-dire qu'ils resteront avec les ATSEM ou du personnel spécialisé pour éviter des déplacements trop longs et ne pas perturber leur rythme. Les horaires des bus scolaires ont été adaptés à l'heure de fin des TAP, les mardis et vendredis et le mercredi à l'issue des cours. Les parents peuvent également confier leur(s) enfant(s) à la garderie le mercredi jusqu'à 13h.



## Ce qu'il faut savoir sur la réforme des rythmes scolaires

La semaine comporte 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées.

La durée de l'année scolaire reste à 36 semaines.

Depuis la rentrée, intervenants et animateurs s'emploient pour que tout ce petit monde découvre une offre éducative cohérente sur notre commune.

Ce dispositif est placé sous la responsabilité de Mr Didier Le Botmel, adjoint aux affaires scolaires, et de Mr Mathieu Léauté, coordinateur local du projet.



## Des chiffres :

Cette réforme compliquée, difficile à mettre en place, représente un coût important pour la collectivité.

Nous avons décidé d'utiliser les compétences des agents municipaux et animateurs pour réduire au maximum la dépense.

Les TAP coûteront environ 250 € par an par élève soit une dépense de :  $225 \times 250 = 56\,250$  €.

## Des aides de l'état :

Toutes les communes recevront une dotation forfaitaire par élève de 50€.

Les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) se voient allouer 40€. Malheureusement la commune de Clégürec ne peut y prétendre n'étant pas commune dite « cible ». Dans le cadre du projet éducatif territorial, une demande d'aide financière a été formulée (aide qui ne peut être obtenue qu'avec 80 % de personnel diplômé).

Les TAP permettront aux enfants de découvrir de multiples activités. Un roulement sera mis en place et les enfants changeront d'activité après des périodes de 6 à 7 semaines et utiliseront une douzaine de salles communales.



## NON À LA RÉDUCTION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE CLÉGUÉREC

La municipalité de Cléguérec a pris connaissance des nouveaux horaires d'ouverture du bureau de Poste de la commune. A compter de janvier 2015, la direction de la Poste prévoit en effet de réduire l'ouverture du guichet et décide de le fermer les mardis et jeudis matins.

Comme en 2011 et malgré des simulacres de discussion entre responsables de la Poste et élus de la commune, la Poste prend de nouveau une décision contraire à l'intérêt du territoire et de ses habitants. C'est pourquoi les élus de Cléguérec en collaboration avec le comité local de soutien de la Poste souhaitent dénoncer cette initiative de la direction départementale de la poste du Morbihan et du responsable de secteur basé à Pontivy.

En effet, cette décision de réduire de près de 15 % les heures d'ouverture est lourde de conséquences et va obliger une clientèle fidélisée, parfois éloignée et souvent âgée, à se déplacer encore plus loin. Cette nouvelle restructuration aura à coup sûr un impact sur le commerce local et sur la qualité de vie de notre chef-lieu de canton. Les particuliers et les professionnels devront attendre davantage pour se voir délivrer les recommandés et seront ainsi incités à aller à Pontivy ou ailleurs, ce qui permettra à la Poste

de dire ensuite que la fréquentation du bureau de Cléguérec diminue encore. Alors que la Poste a signé un contrat avec l'association des maires de France pour « renforcer la qualité du service public postal dans les communes rurales dites en zones prioritaires » et puisque le gouvernement défend « l'Égalité des territoires et la Ruralité » à travers un ministère du même nom, nous en appelons aux pouvoirs publics pour qu'ils joignent les actes à la parole en maintenant des services publics de qualité en Centre-Bretagne et notamment dans les territoires qu'ils qualifient eux-mêmes des zones de revitalisation rurale.

Enfin, la municipalité tient à rappeler à la Poste que des travaux d'amélioration de la façade et du parking ont été effectués aux frais des contribuables cléguérecois et qu'elle entend avoir un juste retour sur investissement dans le cadre d'une collaboration basée sur la confiance mutuelle.

C'est pour tous ces motifs que nous invitons de nouveau les Cléguérecois et tout le canton à nous rejoindre dans notre combat et refuser comme en 2011, le cadeau empoisonné qui nous est proposé.



## Travaux

### RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Le chantier de rénovation de l'école publique qui a débuté en septembre 2013 a respecté le calendrier initial.

Les artisans ont mis tout en œuvre pour mettre à disposition deux salles de classes dans la nouvelle aile afin que la rentrée 2014 s'effectue dans les meilleures conditions possibles. L'accès à l'école, rue des marronniers, a été aménagé par la société Appia. La chaudière bois est installée et après quelques aménagements du silo, nous pourrions passer notre première commande de plaquettes de bois.

Les travaux de gros œuvre de la 2ème tranche pour la partie rénovation sont en cours d'achèvement. Cette partie devrait être hors d'eau et hors d'air avant la période hivernale.



### JARDIN INTERGÉNÉRATIONNEL « PARK PLIJADUR » :

En juin, des élèves du lycée du Gros Chêne de Pontivy accompagnés de leurs formateurs et de Yohann Pendellieu, agent communal en charge des lieux, sont intervenus au jardin intergénérationnel pour divers travaux : remettre des plaques neuves avec le nom des enfants sur les arbres du verger, faire de l'entretien et poser des nichoirs, des composteurs et des hôtels à insectes. Ils sont revenus dernièrement pour de l'entretien et pour la construction de la cabane à moutons.

# Fauchage Raisonné



Ancolie sauvage

## QU'EST-CE QUE LE FAUCHAGE RAISONNÉ ?

Faucher ce qu'il faut, comme il faut, quand il faut ! Plus précisément, c'est un ensemble de pratiques destinées à rationaliser le fauchage afin que les enjeux environnementaux et économiques soient intégrés aux objectifs de sécurité et de viabilité du patrimoine routier.

## QUATRE BONNES RAISONS POUR METTRE EN PLACE LE FAUCHAGE RAISONNÉ.

Les conseils généraux le pratiquent déjà. De nombreuses communes de France l'ont déjà adopté.

### OBJECTIFS DE SÉCURITÉ :

- Délimiter le bord de chaussée pour assurer la lisibilité.
- Maintenir visible la signalisation,
- Maintenir la visibilité dans les virages et les intersections.
- Permettre l'arrêt des véhicules et permettre aux piétons de circuler hors chaussées.
- Permettre à l'usager de percevoir des séquences paysagères diversifiées dans un objectif de sécurité et paysager.

### OBJECTIFS DE MAINTIEN DE LA VIABILITÉ DU PATRIMOINE ROUTIER :

- Assurer le bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques (éviter d'encombrer les fossés avec les coupes).
- Empêcher l'envahissement de l'infrastructure routière et des parties circulables par la végétation.

### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :

- Rendre compatible l'entretien des dépendances vertes avec le développement de la faune et de la flore spécifique au milieu.
- Maintenir un espace paysager et écologique dans un bon état de conservation, entretenir les dépendances vertes nécessaires pour la création et la valorisation de

paysages propres à la route et l'insertion de celle-ci dans le territoire traversé,

- Contrôler la végétation non désirée : éviter la prolifération de plantes invasives (plus on coupe, plus on enrichit le sol en matière organique, plus les plantes gourmandes en azote telles l'ortie et les graminées prolifèrent au détriment de la flore du milieu, au développement moins agressif).

### ENJEUX ÉCONOMIQUES :

- Optimiser les opérations d'entretien.
- Éviter les gaspillages et les opérations inutiles dans une logique patrimoniale.
- Choisir et entretenir avec le matériel adéquat.
- Mutualiser les moyens techniques.
- Adapter les opérations de fauchage : fréquence et période de coupe.
- Maintenir un couvert végétal limitant l'érosion des pentes.

Se greffe là-dessus la gestion des plantes envahissantes telles la renouée du japon (qu'il ne faudrait pas broyer pour éviter le marcottage) et l'œnanthe safranée (l'ombellifère qui prolifère dans les fossés).

Les communes voient les dotations de l'état diminuer. Nous avons tous conscience que nos comportements d'aujourd'hui auront des conséquences pour les générations à venir. Le fauchage raisonné est donc bien d'actualité.

La mise en place du fauchage raisonné va demander des ajustements. N'hésitez pas à venir en mairie lors des permanences de Martine Auffret, adjointe à l'environnement et à la voirie, le lundi de 10 h à 12h ou le vendredi de 14h à 16 h.



Orchidée maculée

## MA RUCHE : JE LA DÉCLARE !

**Ne laissez pas passer Novembre 2014 sans déclaration !**

La localisation des ruches est indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. La déclaration annuelle des ruches permet cette localisation. Le législateur ne s'y trompe pas en la rendant obligatoire depuis 2010.

Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, dès la 1ère ruche. Faire

cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver.

### Comment déclarer ses ruches ?

Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1er novembre.

- de préférence par Internet sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> (Cela dès la deuxième déclaration...)
- ou auprès du GDS par une déclaration «papier». Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995\*02 (disponible sur le site internet [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_13995.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do) ou sur demande à votre GDS départemental.)

Pour les primo-déclarants, la déclaration peut se faire toute l'année mais exclusivement « par papier ».

### La déclaration annuelle des ruchers : Un geste citoyen et responsable

De ce geste simple s'en suit des faits sanitaires essentiels. Vous participez concrètement à la lutte contre les maladies (Plan de Maîtrise contre le varroa, lutte contre loque américaine...) et à l'optimisation du réseau d'épidémiologie-surveillance du trouble des abeilles.

Pour nous, apiculteurs bretons, la déclaration de novembre doit devenir une habitude. Bien réussie en 2013, elle devra encore progresser en 2014.

## LES MURS ET LES ABATTAGES D'ARBRES CLASSÉS SOUMIS À AUTORISATION :

Suite à la récente approbation du PLU (Plan local d'urbanisme), les habitants de CLÉGUÉREC ont l'obligation de déposer en mairie une déclaration préalable pour la construction d'un mur et pour l'abattage d'arbres classés.

Le classement concerne la plupart des linéaires de haies et quelques arbres isolés remarquables. Cette demande se fait en mairie et l'autorisation ou le refus est transmis dans un délai d'un mois.

Pour plus de renseignement, merci de venir en mairie au service d'urbanisme

## BRUITS ET VOISINAGE

### Respecter la réglementation, c'est la garantie d'avoir de bonnes relations de voisinage.

L'article 18 de l'arrêté préfectoral donne les horaires pendant lesquelles les machines et outillages générateurs de bruit peuvent être utilisés pour les travaux d'entretien, de bricolage ou de loisirs:

- du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
- les samedis : 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- les dimanches et jours fériés : 10 h à 12 h.

Quant au règlement sanitaire départemental, il rappelle qu'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords doit être exécuté périodiquement. En zone habitée, le code général des collectivités précise d'avantage les obligations. Toute la réglementation peut être consultée sur le site de la mairie : [www.cleguerec.fr](http://www.cleguerec.fr) ou sous forme papier à l'accueil.

## Interdiction de brûler

La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, confirmée par le Règlement sanitaire départemental (article 84), rappelle l'interdiction du brûlage des ordures ménagères auxquelles les déchets verts sont assimilés, à l'air libre (feu de jardin) et en incinérateur.

Les déchets verts sont les éléments issus de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage, les tontes de pelouses, les feuilles mortes et autres produits d'entretien du jardin. Cette interdiction concerne les particuliers et les professionnels (entreprises du paysage, agents d'entretien des espaces verts et naturels, élagueurs...). L'utilisation des incinérateurs de jardin est interdite (mais pas leur vente !).

L'interdiction ne s'applique pas aux produits issus des interventions forestières (relevant du Code forestier) telles que les coupes, les traitements après tempêtes, les végétaux infectés ou les travaux de prévention des incendies. Le préfet peut autoriser le brûlage des déchets agricoles pour des raisons agronomiques ou sanitaires. L'écobuage et le brûlage des résidus de culture agricole (chaume par exemple) restent autorisés

Pour les déchets verts des particuliers et des professionnels aucune dérogation n'est possible en zone urbaine et ni dans les zones péri-urbaines et rurales lorsqu'il existe un système de collecte et/ou de déchèterie, ce qui est le cas à Cléguérec.

Toutefois, le préfet peut accorder des dérogations dans les zones concernées par un plan de prévention des risques d'incendie de forêt. Le policier municipal peut vous accompagner dans vos démarches de demande d'autorisation.

### DES SOLUTIONS :

#### Les bonnes pratiques à développer :

le compostage, le broyage et paillage à domicile, solutions les plus simples et les plus efficaces pour entretenir le jardin.

La municipalité va mettre en place un service de broyage de branchages et une aire de compostage collectif au cours de l'année prochaine. C'est ainsi que des « déchets » se transformeront en matériaux utiles



## RÉALISATION D'UN STATIONNEMENT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Depuis plusieurs mois, un groupe de travail s'est constitué afin de porter une réflexion globale sur la mise en accessibilité des espaces publics. Une place supplémentaire de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite a été créée place Pobéguin. Cette action s'inscrit dans le « Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ».

## C.C.A.S

### LE REPAS DES AÎNÉS

Le repas du CCAS offert aux Cléguérécois de 70 ans et plus, résidant sur la commune, a eu lieu le dimanche 7 septembre dernier. Sur les 558 personnes concernées, 182 ont répondu présents.

La doyenne de la commune est Mme Marianne Glory, 105 ans, originaire de St Aignan. Née en décembre 1909, elle réside à l'EHPAD. Assistaient au repas Mr Ferdinand Le Badézet âgé de 90 ans et Mme Simone Le Toquin, née en 1920, doyen et doyenne du jour.

Sur la commune, nous comptons à la date du repas :

- 4 centenaires (toutes résidentes à l'EHPAD)
- 66 personnes de 90 ans à 99 ans
- 221 personnes entre 80 et 90 ans
- 267 personnes entre 70 et 80 ans

Le repas servi par le restaurant « Le Kleg » a été particulièrement apprécié et a été ponctué de rires et de chansons. Les personnes n'ayant pu assister à ce repas ont reçu leur bon d'achat.

**RAPPEL :** Heures d'ouverture du CCAS :

Résidence Belle Etoile : du lundi au vendredi de 9h00 à 12 h 30 et de 14h00 à 17h00. Tél : 02 97 38 11 64

Adresse mail : [cca.social@wanadoofr](mailto:cca.social@wanadoofr)



Mr Ferdinand Le Badézet (90 ans), Mme Simone Le Toquin (94 ans). Xavier Robin, adjoint, Marc Ropers, maire, Christine Le Flao, conseillère municipale et Mme Christine Durringer, directrice du CCAS.

## E.F.S



### CLÉGUÉREC devient Ambassadeur !

La Ville de Cléguérec, l'Etablissement Français du sang Bretagne (EFS) et l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole 56 vont signer une convention de partenariat. Cléguérec rejoindra ainsi la communauté des Ambassadeurs qui soutiennent l'EFS dans sa mission de santé publique, à différents niveaux : sensibiliser et informer la population sur le don, les lieux où donner, faciliter le don, etc.



### DON DE SANG À PONTIVY !

Les donneurs sont attendus nombreux lors de la prochaine collecte qui se déroulera au Palais des Congrès de Pontivy jeudi 13 et vendredi 14 novembre de 14h30 à 18h30 et samedi 15 novembre de 8h30 à 12h30.

Mobiliser la population autour du don de sang est essentiel. En effet, plus de 600 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des malades en Bretagne ...

### L'IMPORTANCE DE DONNER

Les dons de sang permettent de soigner chaque année 34 000 malades en Bretagne. Sous forme de transfusions, ils sont utilisés chaque jour pour soigner des maladies du sang (thalassémie, drépanocytose...), des cancers (leucémies...), et permettre des interventions chirurgicales. Plus de 30 000 autres patients bénéficient également de médicaments dérivés du sang, pour des urgences, des maladies du système immunitaire ou de la coagulation...

Il n'existe pas aujourd'hui de produit capable de se substituer au sang humain, le don de sang est donc indispensable : parlez-en autour de vous et **invitez vos proches !**

Pour plus d'informations sur les dons, les collectes, rendez-vous sur : [www.dondusang.net](http://www.dondusang.net). Pour toute question d'ordre médical, envoyez un mail à : [bretagne@efs.sante.fr](mailto:bretagne@efs.sante.fr)



## LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cléguérec propose un service de portage de repas à domicile destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus et aux personnes handicapées.

Ce service est assuré du lundi au samedi (et dimanche sous certaines conditions) en fonction des besoins et de la période souhaitée par le ou les bénéficiaires. Les repas, fabriqués par l'EHPAD, sont livrés en liaison chaude. Actuellement, 65 portages sont assurés chaque jour.

En 2014, les tarifs s'élèvent à 8.70€ par repas. À noter que ce service peut être pris en charge dans le cadre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et par certaines caisses de retraite (MSA, CARSAT, RSI..).

Le Centre Communal d'Action Sociale se tient à votre disposition pour tout complément d'information au 02 97 38 11 64.

## Pour info...

### STATION-SERVICE DE BANN ER LANN

Après de nombreux dysfonctionnements signalés à l'exploitant, des travaux ont été effectués pour y remédier. Elle est, à ce jour, totalement opérationnelle y compris pour les cartes bancaires.

D'autres travaux de remise en état sont prévus au cours du premier semestre 2015



### ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 15 septembre 2014, une nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères a été mise en place. Pour les usagers du bourg, aucun changement notable, mais pour les usagers de la campagne, Pontivy Communauté a opté pour une collecte à charge latérale avec l'acquisition de deux nouveaux camions benne pour un montant de 212.000€/pièce. Ceux-ci sont équipés d'un bras de préhension situé sur le côté droit et à l'aide d'un joystick, le chauffeur attrape et fait basculer seul les bacs depuis sa cabine. Pour cette raison, certains containers ont dû être déplacés.

Pour faciliter et encourager le tri des déchets, un deuxième container de couleur jaune sera installé sur chaque point de collecte. Chaque habitant pourra ainsi y déposer, bouteilles et flacons plastiques, boîtes métalliques (conserves, aérosols), briques alimentaires et emballages cartonnés.

**RAPPEL : les déchets ne doivent pas être jetés en vrac dans les containers mais impérativement mis en sacs avant d'y être déposés.**

## SOIRÉE DOCUMENTAIRE // « DES GENS QUI SÈMENT »

Dans le cadre du Mois du Film Documentaire, le Centre Culturel de Cléguérec vous propose cette année une soirée de projection, pour deux films à voir ou à revoir mais dont vous n'oublierez pas de sitôt les deux protagonistes. . . Les deux films seront suivis d'un échange, le réalisateur du second, Benjamin Hennot, étant présent à cette soirée.



VENDREDI 21 NOVEMBRE À PARTIR DE 19H30 - CENTRE CULTUREL DE CLÉGUÉREC - ENTRÉE LIBRE  
RÉSERVATIONS & INFORMATIONS AU 02 97 38 15 99



Semer : Mettre une graine en terre afin de la faire germer. Jeter, répandre quelque chose quelque part en le dispersant. [Littéraire] Propager quelque chose, le répandre.

Deux films pour deux caractères, deux vies, deux projets qui forcent le respect, voire l'admiration ? Anaïs (« Anaïs s'en va-t-en guerre ») et Gilbert (« La jungle étroite ») n'ont peut-être pas grand chose en commun mais une chose est certaine, ces deux personnes sèment, profondément, un futur aux multiples possibilités.



ANAÏS S'EN VA-T-EN GUERRE  
19H30

Un film réalisé par Marion Gervais  
Production : Quark - France, 2013  
46 minutes, VF

Anaïs a 24 ans. Elle vit seule dans une petite maison au milieu d'un champ en Bretagne. Rien ne l'arrête. Ni l'administration, ni les professeurs misogynes, ni le tracteur en panne, ni les caprices du temps, ni demain ne lui font peur. En accord avec ses convictions profondes, elle est portée par son rêve de toujours, celui de devenir agricultrice et cultiver des plantes aromatiques.

Le film accompagne cette jusqu'au-boutiste. (Presque) seule contre tous. Peu lui importe. Elle sait qu'elle gagnera.

<http://aguerrissement-lefilm.com/>



LA JUNGLE ÉTROITE  
21H00

(en présence du réalisateur)

Un film réalisé par Benjamin Hennot  
Production : GSARA / Belgique, 2013 /  
57 minutes, VO

Gilbert Cardon est un des piliers de l'association « Fraternités ouvrières ». Il y assure la permanence hebdomadaire, où il ne manque jamais d'envoyer les visiteurs se perdre dans son jardin-verger expérimental, dédale vivrier et luxuriant, et y dispense gratuitement des cours de jardinage. Tantôt encore il y expose les conditions de réalisation de l'immense grainier occupant la salle polyvalente, nécessairement collectives.

Et c'est tout naturellement que Benjamin Hennot explore les relations cultivées autour de ce verger, les mondes qui s'y côtoient au détour d'un cours de taille d'été, d'un atelier d'ensachage hivernal ou encore de la distribution annuelle d'arbres fruitiers. . . Des jardiniers curieux y affluent pour l'offre inouïe en semences à prix risible et pour la richesse horticole de cette jungle enclavée au coeur d'une cité post-industrielle, et lui, l'ancien délégué syndical, leur dit : « Je préfère bouffer de la merde à plusieurs que du bio tout seul ».

<http://www.gsara.be/fr/index.asp?id=622&filmid=115>

